

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 56063**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MONT CENIS****COMMUNE D'AVRIEUX****Convention d'occupation relative à la mise à disposition de terrains à des fins de stockage**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique agricole.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne physique ou morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	20/08/2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	20/09/2021
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Avrieux Références cadastrales : Section C 423 et C 369
Activité sollicitée par le demandeur	Stockage
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	<ul style="list-style-type: none">- utiliser le terrain mis à disposition raisonnablement et à les maintenir en bon état L'exploitation de ces parcelles.- ne doit pas nuire au fonctionnement de l'aménagement et de ces équipes.- Respecter les modalités de l'occupation existante accordée à un tiers
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation Durée : 2 ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de Mont Cenis soit le 31/12/2044

Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier <i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i> Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature COT 56063</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux